

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2020

DELIBERATION N°: DCM_200626_042

OBJET : Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 0.3 JUIL. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

| Présents | 38 |
|-------------|----|
| Procuration | 1 |
| Votants | 39 |
| Abstention | 0 |

L'an deux mille vingt, le vingt six juin à 17h15, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick; LANDRY Christian; MUSSARD Rose-Andrée : MOREL Harry Claude : LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline MUSSARD Harry: HUET Marie-Josée; LEBON David; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette AUDIT Clency; MOREL Manuela; COLLET Vanessa CADET Maria; HUET Jocelyn; GEORGET Marilyne; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne; DAMOUR Jean Fred; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

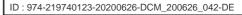
Absents - Représentés

NASSER Haïfa représentée par LEBON Louis Jeannot

Absents

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame MUSSARD Rose-Andrée, 2ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.





Séance du 26 juin 2020

DÉLIBÉRATION N°: DCM 200626_042

OBJET:

Désignation des représentants dans commune

organismes extérieurs

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Maire expose :

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il importe que le conseil municipal désigne parmi ses membres les nouveaux délégués de la commune au sein des structures ci-dessous énumérées.

Ces délégués seront appelés à siéger au sein des conseils d'administration desdites structures et au sein du comité syndical en ce qui concerne le SIDELEC REUNION (Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion). Leur nombre est fixé par les dispositions propres à chaque entité.

Leur désignation a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Établissement public de coopération intercommunale

| SIDELEC REUNION © Compétences exercées : | 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant |
|--|---|
| - Autorité concédante du service public de l'électricité à la Réunion - Maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale | A désigner conformément aux articles L.5211-7 et L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales |

Établissements publics locaux d'enseignement et établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

| Collèges | Joseph Hubert | 2 représentants |
|----------|--------------------------------|------------------------------------|
| | Achille Grondin | 3 représentants |
| | De la Marine à Vincendo | 2 représentants |
| | | |
| Lycées | Pierre Poivre | 2 représentants |
| Lycées | Pierre Poivre Paul Langevin | 2 représentants 2 représentants |

LEPAH

Associations

2 représentants

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

ID: 974-219740123-20200626-DCM_200626_042-DE

| Le conseil municipal est invité à en délibérer. Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, | # <u> 1</u> | |
|--|--------------|---|
| Les candidats sont invités à se faire connaître. | • | |
| Syndicat de copropriété « Gare Routière 1 » | | 1 représentan titulaire 1 suppléant |
| SEM Marché de gros de Saint-Pierre Syndicat de copropriété | | 1 représentant |
| Société d'Economie Mixte | | |
| REGIE TERRITORIALE SUD | | lélégué titulaire lélégué suppléant |
| ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) | | lélégué titulaire lélégué suppléant |
| CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) | | lélégué titulaire lélégué suppléant |

Vu la note explicative de synthèse n°42,

Vu l'accord unanime des conseillers municipaux présents et représentés pour procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal issu des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les nouveaux représentants de la commune au sein des organismes extérieurs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

ID: 974-219740123-20200626-DCM_200626_042-DE

Présents: 38

Pour : 39

Représentés: 1

Abstentions: 0

Contre: 0

Article 1er .-

DÉCIDE de désigner en qualité de représentants de la Commune :

au sein du SIDELEC REUNION

| Titulaire | MOREL Harry Claude |
|-----------|--------------------|
| Suppléant | LEBON Guy |

au sein du collège Joseph Hubert

- LEJOYEUX Marie Andrée
- HOAREAU Sylvain

au sein du collège Achille Grondin

- LEICHNIG Stéphanie
- GEORGET Marilyne
- COURTOIS Lucette

au sein du collège de la Marine à Vincendo

- AUDIT Clency
- MOREL Manuela

au sein du Lycée Pierre Poivre

- HOAREAU Sylvain
- CADET Maria

au sein du Lycée Paul Langevin

- KERBIDI Gérald
- FULBERT GERARD Gilberte

au sein du Lycée de Vincendo

- COLLET Vanessa
- FRANCOMME Mélanie

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID: 974-219740123-20200626-DCM_200626_042-DE

au sein du LEPAH

- HUET Mathieu
- HUET Jocelyn

au sein du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)

| Titulaire | COURTOIS Lucette |
|-----------|---------------------------|
| Suppléant | MOREL Harry Claude |

au sein de l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

| Titulaire | MOREL Harry Claude |
|-----------|--------------------|
| Suppléant | COURTOIS Lucette |

au sein de la REGIE TERRITORIALE SUD

| Titulaire | COURTOIS Lucette |
|-----------|------------------|
| Suppléant | MUSSARD Harry |

au sein de la SEM Marché de gros de Saint-Pierre

HUET Mathieu

au sein de Syndicat de copropriété « Gare routière 1 »

| Titulaire | MUSSARD Rose Andrée |
|-----------|---------------------|
| Suppléant | MUSSARD Harry |

Article 2.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du:

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

DCM_200626_042 du 26. juin 2020